

Conseils de classe coopérative

Lorsque l'on vit à plusieurs 6 heures par jour, 4 jours et demi par semaine, il y a des joies, des tensions, des questionnements, des refus, des envies. On entend souvent : « t'as pas le droit de faire ça », « le maître, il veut pas », « c'est pas toi qui commande ». Comment régler les problèmes sans laisser cette prérogative à l'enseignant ou aux costauds / grandes gueules ?

Comment construire collectivement des fonctionnements de classe sans aboutir à l'éternel « j'ai le droit / je n'ai pas le droit » affiché dans toutes les classes des jeunes enseignants fraîchement sortis de l'IUFM ?

DANS UNE CLASSE à fonctionnement coopératif, le conseil de classe est « la » clef de voûte permettant à la communauté de vivre et de travailler ensemble. Si nous pratiquons l'auto-gestion dans notre vie syndicale, la souhaitons pour la société de demain, il paraît indispensable de la pratiquer aussi dans la classe.

Nous avons expérimenté ce dispositif durant un an avec une classe de CM1-CM2 à Montpellier. Voici quelques pistes issues de notre pratique d'abord proposée a minima par l'enseignant et qui a évolué au fil des mois. Nous nous réunissions tous les samedis matins durant 1h15. Même si la terminologie est la même, les conseils de classe coopérative sont très éloignés de ceux pratiqués dans le secondaire (périodicité, statut des membres, objectifs, liens avec les autres moments de la classe, etc.)

La prise de décision et les mandatements

Tout au long de la semaine, les enfants ont la possibilité de proposer des fonctionnements nouveaux pour la classe, des activités, une organisation spatiale. Ces propositions résumées par écrit sont présentes dans une boîte, visible par tous et signées. Le jour du conseil de classe, elles sont successivement lues par leurs auteurs, argumentées, discutées par l'ensemble des élèves puis passées au vote. Chaque membre du conseil a une voix. L'enseignant dispose en plus du droit de veto (très rarement utilisé).

Lors de la discussion, l'animateur du conseil veille à ce que la question de la mise en œuvre de la proposition soit traitée, afin que si elle est validée, des responsables soient désignés.

Le prochain conseil vérifiera que la décision a bien été appliquée (ou est en cours d'application), nommera d'autres responsables si besoin ou reviendra sur la décision si celle-ci s'est avérée peu judicieuse.

Des exemples : lancer une bibliothèque de classe, faire une sortie à la patinoire, introduire une nouvelle responsabilité, inviter les parents à une expo, etc.

Cette phase est un réel apprentissage de la démocratie directe, avec des modalités de vote qui peu-

vent évoluer au fur et à mesure. Les responsables se chargent de la mise en œuvre, mais c'est la classe qui est garante de l'effectivité des décisions votées.

Cela implique que des temps d'autonomie soient prévus dans l'emploi du temps pour la réalisation concrète des projets (l'emploi du temps se modifie aussi au conseil !).

Cela s'inscrit bien sûr totalement dans une pédagogie de projet, laquelle permet, autour de réalisations concrètes, de développer de nombreuses compétences dans divers domaines : l'organisation d'une sortie décidée par la classe entraîne l'écriture de demandes d'autorisation, gestion d'une trésorerie, établissement d'un itinéraire, recherche documentaire, exposés, articles pour le journal de classe, etc.

Régulation et résolution de conflits

Le conseil de classe peut aussi être le moment où les membres de la classe expriment leur vécu suite à la semaine écoulée. Remercier quelqu'un devant tout le monde, faire part d'une difficulté, de l'ambiance de classe, etc.

Les critiques nominatives sont régies par des règles strictes. Lorsqu'un conflit apparaît entre deux personnes, elles tentent tout d'abord de le résoudre seules, par l'expression mutuelle du ressenti. Si cela ne suffit pas, elles peuvent recourir aux médiateurs de la classe, formés pour résoudre le conflit (écoute des parties, reformulation, propositions...). Si cette phase est un échec (refus de la médiation, impossibilité de trouver une solution), le problème est porté devant le groupe classe, qui résoudra le conflit.

Ainsi, les critiques sont notées par écrit dans une boîte comme pour les propositions, lues après validation de leur auteur, argumentées, discutées dans la recherche d'une solution, finalement votée. On se réfère aux règles de la classe si le cas s'y intègre.

Les objectifs de cette phase sont multiples. Elle empêche tout d'abord un traitement individuel par l'enseignant d'un problème. Elle dilue donc le pouvoir lors de la prise de sanction éventuelle. Ce fonctionnement collégial diffère les conflits, les dépasse, évite souvent les « c'est pas juste, il m'a saqué, c'est parce qu'il/elle préfère untel », etc.

Notes

1. Exemples : lorsque les élèves décident des châtiments corporels, la suppression d'une matière...

2. Détaillé sur le site de l'icem 34 : http://www.icem34.fr/detail.php?nw_id=223

3. Les ceintures de comportement, qui reprennent les couleurs de judo, octroient des droits progressifs, en plus des droits fondamentaux. Des prérogatives claires et connues des élèves permettent à ceux-ci de participer à l'attribution des ceintures et de modifier leurs attributions.

4. Dans l'unique but de se prémunir des critiques de notre chère hiérarchie !

■ BENOÎT GUERRÉE,

Professeur des écoles, CNT
Éducation 34 et IceM 34



Utilisations détournées...

On voit aujourd'hui fleurir de nombreux conseils dans les classes du primaire. Des dangers à son utilisation non cohérente avec les autres institutions de la classe existent parfois. Ainsi, il n'est pas rare de voir un conseil se transformant en tribunal, où l'on distribue les punitions et où les boucs-émissaires sont légion.

De plus, certains enseignants utilisent le conseil pour faire passer leurs choix sous couvert pseudo-démocratique. En effet, le statut de l'instituteur ne doit pas lui servir à imposer ses décisions, en manipulant l'assemblée. Par exemple, le droit de veto, s'il est le garant de la sécurité physique, morale et affective dont l'enseignant est responsable, doit être utilisé avec parcimonie et expliqué¹. L'instituteur est en cela responsable de l'intégrité physique et morale des enfants. Le vote s'effectuant à main levée, l'influence de certains et a fortiori de l'enseignant est courante lors des premiers conseils mais s'estompe peu à peu. Affirmer ses idées, y compris en étant minoritaire s'apprend, comme le reste !

Pour finir, dès lors qu'il y a des rôles au sein d'une assemblée et des échanges verbaux, des relations de pouvoir peuvent s'installer entre les enfants, en fonction de leurs aptitudes oratoires par exemple. C'est pour cela que l'animateur, le distributeur de parole, etc. changent régulièrement après un temps d'apprentissage si besoin.

Prolongement : conseil d'enfants d'école²

Fréquemment, les élèves font des propositions qui ne relèvent pas de la classe uniquement mais de l'école dans son ensemble. Si toutes les classes de l'école fonctionnent avec un conseil, il est intéressant de mettre en place un conseil d'élèves d'école. Celui-ci peut, avec des mandatés de chaque classe, prendre des décisions plus globales (cour de récré, circulation, utilisation de la BCD, salle informatique, etc.). Avec un système simple d'allers-retours successifs, les classes peuvent prendre position sur chacune des propositions et un vote d'école est mis en place sur le même principe que les conseils de classe. Il convient de déterminer au préalable les prérogatives du conseil

Exemple de déroulement

Règles : on demande la parole, priorité à ceux qui ont le moins parlé, chacun a une voix, les gêneurs 3 fois n'auront plus la parole.

- Ouverture du conseil (animateur, secrétaire, distributeur de parole, temps imparti, responsable des gêneurs, etc.)
- Bilan de la semaine (félicitations, remerciements et critiques)
- Régulation suite aux critiques (recherche de solutions)
- Rappel des décisions du dernier conseil - vérification de leur application - mandatement si nécessaire
- Lecture, argumentation puis discussion des propositions
- Vote des propositions - Mandatements
- Bilan du conseil de classe

Pour donner un exemple, il a été proposé par des élèves de pouvoir emprunter chez soi les livres présents dans la classe. La discussion a alors porté sur les problèmes de perte, de temps d'emprunt, de responsables, etc.

Deux élèves volontaires ont été chargés de faire une proposition de fonctionnement pour le prochain conseil. Un règlement a été validé, puis modifié au fur et à mesure des problèmes rencontrés tout au long de l'année (durée de prêt variable en fonction de la taille des livres, mesures en cas de retard, modalités de retour). La responsabilité « bibliothécaire » a été ajoutée.

d'élèves d'école. Au delà de l'autogestion, c'est bien de fédéralisme dont il s'agit.

Le conseil de classe, outil majeur d'autogestion, permet un apprentissage concret de la démocratie, loin des cours théoriques sur le fonctionnement d'institutions. Il est aussi une réelle solution aux tensions inévitables générées par la vie en groupe. Bien sûr, ce n'est pas une recette miracle, l'apprentissage est progressif. Cela fonctionne d'autant mieux que le conseil de classe est relié à d'autres institutions (prévention des conflits par la médiation, ceintures de comportement³, quoi de neuf ?...).

Son utilisation peut s'intégrer totalement dans le socle commun de compétences, notamment les piliers 6 et 7 (compétences sociales et civiques ; autonomie et esprit d'initiative)⁴.

Ce sont les élèves et l'enseignant qui travaillent, que ce soient les élèves et l'enseignant qui décident !

À lire :

- *Qui c'est l'conseil ?* de Catherine Pochet et Fernand Oury, La Découverte, 1979.
- *Nouvel Educateur* n° 102, PEMF, octobre 1998 (revue de l'ICEM).
- *Le maître qui apprenait aux enfants à grandir*, Jean Legal, Éditions Libertaires et ICEM - Pédagogie Freinet, 2007.